

I'UNAFORMEC

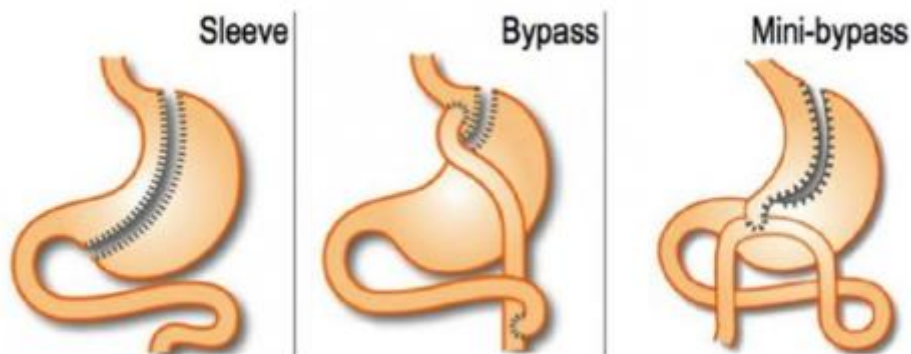
L e M @ g @ z i n e

11 février 2019

e-learning

Supports indépendants: Médecine, Bibliomed

Des formations en ligne



Suivi après chirurgie bariatrique : quelle place et quel rôle pour le médecin généraliste ?

Inscription du 1er février 2019 au 30 avril 2019

eDPC. Durée 7 heures. Indemnisation : 157,5 €.

Le plus 2019 : en fin de programme : cas clinique et rappel des messages clés

L'obésité est une maladie chronique, dont la prise en charge doit se faire toute la vie, en raison des complications tardives chirurgicales nécessitant des réinterventions, métaboliques dues à la chirurgie dont les « dumping syndrom » et les hypoglycémies postprandiales, et des encéphalopathies sévères liées aux carences induites, sans oublier les troubles du

comportement alimentaire qui persistent ou apparaissent.

Après l'intervention, 4 consultations sont préconisées la première année, puis une consultation annuelle au minimum par la suite, même si le patient est asymptomatique et ne reprend pas poids.

Les carences vitaminiques et nutritionnelles doivent être recherchées systématiquement par un bilan biologique au moins annuel et la supplémentation par multivitamines, calcium, vitamine D, fer et vitamine B12 doit être systématique après bypass et discutée après les chirurgies restrictives (anneau, sleeve gastrectomie).

Le suivi éducatif, alimentaire et de l'activité physique est également préconisé.

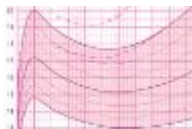
L'objectif général de cette action de eDPC est de construire avec un patient opéré par chirurgie bariatrique, son suivi coordonné.

Les objectifs spécifiques. A l'issue de ce programme les participants doivent être capables de :

1. Lister les intervenants impliqués dans le suivi d'un patient opéré de chirurgie bariatrique et définir leurs rôles.
2. Lister les besoins en supplémentation d'un patient opéré selon les différentes interventions.
3. Décrire les modalités concrètes du suivi pendant les 5 premières années suivant la chirurgie et les années suivantes.
4. Vérifier si le patient a été éduqué sur le plan nutritionnel

[Pour vous inscrire...](#)

Mais aussi...



L'enfant a risque d'obésité et son médecin (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Lombalgie aiguë commune : la première consultation (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Cannabis, expérimentation, récréation, addiction : Parlons en (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Fibrillation auriculaire non valvulaire et anticoagulation : Pour qui, Pourquoi, Comment ? (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Personnes âgées & polyopathologies : l'hémogramme, examen de premiers recours (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Suivi après chirurgie bariatrique : quelle place et quel rôle pour le médecin généraliste ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Asthme de l'enfant : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Pertinence des soins et Helicobacter pylori (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Maladies inflammatoires chroniques intestinales (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Mésusage de l'alcool ? Réduction ou abstinence ? Quel accompagnement ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Les troubles du spectre de l'autisme : les repérer pour une prise en charge précoce (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP). Pas toujours inoffensifs ! (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Prises en charge d'une personne victime de violences dans son couple : quel est le rôle du médecin généraliste ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Tiques. Maladie de Lyme ou pas ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Maladies chroniques : quels bénéfices de l'activité physique ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Examens d'imagerie médicale : améliorer la pertinence des prescriptions (7 heures)

Du 08 janvier 2019 au 07 avril 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)

[Pour accéder à tous nos eDPC...](#)

Comment réaliser votre eDPC avec l'UNAFORMEC et la SFDRMG?

En tout premier lieu, constituez votre espace personnel sur le site de l'ANDPC si ce n'est pas déjà fait.

Vérifiez que vous êtes éligible à une action de DPC. Vous devez être médecin libéral, médecin dans un centre de santé. Si vous êtes médecin salarié une convention devra être signée avec votre employeur.

Avant toute inscription, vérifiez sur votre espace le nombre d'heures disponibles dans votre enveloppe personnelle. Pour 2019, la limite de 10 heures de eDPC est abrogée. Si vous le souhaitez, vos 21 heures annuelles pourront être réalisées uniquement en e-DPC.

Les e-DPC sont de cinq heures pour les anciens thèmes et de sept heures pour les nouveaux. Ce qui vous laisse la possibilité d'en faire trois ou quatre par an. A chaque e-DPC une date de début et de fin est signalée. La majorité des documents présentés dans ces e-DPC, sont issus de Bibliomed et de Médecine. Deux parutions de qualité et indépendantes de toute pression partenariale. En fin de réalisation de votre eDPC vous recevrez quelques cas cliniques ou messages clés issus des lectures qui vont ont été proposées. Certains de ces documents pourront vous servir d'outil de communication avec vos patients.

Chacune des étapes réalisées en ligne (autoévaluation, formation cognitive, évaluation, analyse des pratiques et synthèse) sont horo datées. C'est la raison pour laquelle le temps imparti à ces étapes est signalé. Documents que nous conserverons pour un possible contrôle de l'ANDPC.

L'ANDPC vous indemniserà à l'issue de la date de fin de cette action. A condition que vous ayez validé toutes les étapes du programme.

Une question : Etes-vous abonné à Médecine ?

Non ! A votre première inscription à l'un des e-DPC de sept heures de l'UnaformeC et de la SFDRMG, les dix numéros suivants de Médecine vous seront proposés à 97 euros au lieu du prix habituel de 168 euros.

Et encore...



[WikiDPC](#)



[Bibliomed](#)



[Médecine](#)

Pour contacter l'UnaformeC et la SFDRMG

Union Nationale des Associations de Formation Médicale et d'Evaluation Continues, Société Française de Documentation et de Recherche en Médecine Générale.

18/20 boulevard de REUILLY 75012 PARIS France

Courriel : contact@unaformec.org Téléphone : 01 71 19 99 67 standard 01 71 19 99 68

(Véronique Pieri-Gnemmi) secretariat@unaformec.org

Site web : <http://www.unaformec.org>